

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 juin 2019 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Micheline Groulx Stabile, Michel Mende et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2019-06-13.106

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2019**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2019-06-13.107

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2019, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 29 mai 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2019-06-13.108** D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Holy Family Parish / Levée de fonds	100,00 \$
RPLDM / achat vélo – Sensibilisation sécurité vélo	400,00 \$
Fondation de Crohn et Colite Canada / Don	150,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Erik Johnson**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

**2019-06-13.109** DE NOMMER monsieur Erik Johnson à titre de maire suppléant et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 14 juin 2019 jusqu'au 12 septembre 2019 inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2.3 Office Régional d'Habitation - Nomination d'un représentant suppléant**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

**2019-06-13.110** DE NOMMER monsieur Erik Johnson à titre de représentant suppléant à l'Office Régional d'Habitation.

**ADOPTÉE**

**2.4 Stationnement temporaire sur une partie de la 8<sup>e</sup> Avenue pour les employés municipaux**

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser temporairement l'aire de stationnement des employés de la mairie durant les travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2019-06-13.111

D'autoriser le stationnement des véhicules sur la 8<sup>e</sup> Avenue, côté impair, du chemin d'Oka à la rue Henri-Dunant, de 8h à 18h, du lundi au vendredi, aux employés municipaux détenteurs d'une vignette.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 8 mai et du 5 juin 2019

**4. Règlements municipaux**

**4.1 Adoption – Règlement n° 1643 – Règlement de délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'autorité des marchés publics**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 16 mai 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de déléguer au directeur général les fonctions dévolues au conseil municipal en vertu de la Loi sur l'autorité des marchés publics.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2019-06-13.112

D'ADOPTER le Règlement n° 1643 intitulé – « *Règlement de délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'autorité des marchés publics* », tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4.2 Adoption - Second projet de règlement n° 1644 - Règlement modifiant le règlement de zonage (n° 1369) aux fins de modifier des dispositions concernant les revêtements extérieurs**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 16 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 13 juin 2019, d'une assemblée publique de consultation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de modifier certaines dispositions concernant les revêtements extérieurs autorisés pour les habitations et les commerces.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture :

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2019-06-13.113

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de Règlement n° 1644 intitulé - « *Second projet de Règlement n° 1644 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de modifier des dispositions concernant les revêtements extérieurs* », tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4.3 Adoption - Règlement n° 1646 – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (n° 1125.01)**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 16 mai 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de limiter le stationnement des véhicules à 4 heures, entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, du côté impair de la rue Cedar.

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture :

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2019-06-13.114

D'ADOPTER le Règlement n° 1646 intitulé - « *Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (n° 1125.01)* », tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2019**

---

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2019 et montrant un total de :

➤ Fonds général : 2 913 524,08 \$

**5.2 Engagement de la Ville – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) Années 2014 à 2018**

---

CONSIDÉRANT que les travaux concernant le TECQ 2014-2018 sont terminés et que la programmation a été révisée ;

CONSIDÉRANT que la ville doit transmettre une résolution du conseil municipal pour la programmation de travaux révisée ;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

**2019-06-13.115**

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) qui s'appliquent à elle ;

DE S'ENGAGER à présenter la programmation de travaux révisés confirmant les travaux réalisés en fonction du nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potables, d'égouts et des chaussées déposé au MAMH.

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a

été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

D'ATTESTER que la programmation des travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles pour chaque exercice financier dans le cadre du programme de la TECQ 2014/2018.

### ADOPTÉE

#### **5.3 Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2018 – Dépôt du rapport du maire**

Conformément à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose les documents suivants au conseil :

- Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- Rapport des états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018
- Rapport financier des vérificateurs pour l'exercice 2018

#### **5.4 Affectation des surplus 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville a réalisé un excédent de 2 500 000 \$ des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier 2018 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2019-06-13.116

D'AFFECTER les sommes suivantes du surplus de 2018 comme suit :

- 1 500 000 \$ pour la construction d'une digue ;
- 1 000 000 \$ pour la construction d'un mur anti-bruit ;

### ADOPTÉE

#### **6. Ressources humaines**

##### **6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**6.2 Embauche de personnel cadre - Chef de division au Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la restructuration administrative de la direction du service de sécurité incendies ;

CONSIDÉRANT que le poste de chef de division est nécessaire au bon fonctionnement des activités du service de sécurité incendies ;

CONSIDÉRANT le rapport de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, daté du 6 juin 2019 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2019-06-13.117

D'ENGAGER monsieur Stéphane Laurin à titre d'employé cadre, au poste de Chef de division au Service de sécurité incendie, à compter du 8 juillet 2019. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

**ADOPTÉE**

**6.3 Embauche de personnel cadre - Chargé de projet – génie municipal au Service des travaux publics et services techniques**

CONSIDÉRANT le départ du directeur adjoint et après analyse de la structure administrative ;

CONSIDÉRANT que le poste vacant est transformé en poste de chargé de projet – génie municipal ;

CONSIDÉRANT que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement des activités du service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT le rapport de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, daté du 11 juin 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2019-06-13.118

D'ENGAGER monsieur Achille Kagambega à titre d'employé cadre, au poste de chargé de projets – génie municipal au Service des travaux publics et des services techniques, à compter du 2 juillet 2019, sous réserve de la réussite de sa période probatoire de 6 mois. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

**ADOPTÉE**

## Service aux citoyens

7. Urbanisme7.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2019-06-13.119

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	239, 22 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 976 001)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00295 pour le projet pour rénovation de deux fenêtres et remplacement de deux fenêtres existantes tel que démontré sur les plans soumis.
B)	506, rue Cedar (lot 1 605 622)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00300 pour le projet pour rénovation complète intérieure et extérieure pour une résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de pin dans une teinte de gris et du bardeau de cèdre couleur naturelle.
C)	249, 11 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 468)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-00228 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont tel que démontré sur les plans soumis et le mur droit sera d'un revêtement de brique de type Sure Touch.
D)	258, 26 <sup>e</sup> Avenue (lot 5 599 605)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0197 pour le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont en brique de type brandon gris calcaire (75 %) et d'aluminium de couleur distinction desert (25 %).
E)	228, 11 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 442)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0306 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur d'une résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de déclin de type canexel de couleur gris brume et du vinyl sur les côtés et l'arrière de couleur grise.



F) 627, boul. Deux-Montagnes (lot 1 975 557)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0229 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur en façade d'une résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de type canexel de couleur loup gris et la brique existante demeure sur la façade.
G) 316, 11 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 405)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0308 pour le projet de remplacement du revêtement de toiture d'une résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement de toiture proposés sont métalliques de couleur chocolat brown.
H) 1401, chemin d'Oka (lot 1 973 532)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0091 pour le projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de bois usiné de couleur amande.

**ADOPTÉE****8. Travaux publics****8.1 Adjudication de contrat pour le marquage des rues et des stationnements – saison 2019 – (Appel d'offres GT2019-002)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs pour le marquage des rues et des stationnements pour la saison 2019 ;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue est la suivante ;

Fournisseurs	Montant
Entreprise M.R.Q. Enr.	32 865,60 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean B. Fayomi, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 5 juin 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2019-06-13.120

D'ACCORDER le contrat pour le marquage des rues et des stationnements pour la saison 2019 à *Entreprise M.R.Q. Enr.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 32 865,60 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2019-002). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

**ADOPTÉE**

9. Loisirs et services communautaires

9.1 École Sauvé – Support à l’organisation de la course Les Panthères

CONSIDÉRANT la demande reçue du club *Les Panthères* de l’école Sauvé ;

CONSIDÉRANT que la course se tiendra dans les rues de la municipalité autour de l’école Sauvé et demandera la fermeture de certaines rues ;

CONSIDÉRANT que les profits de la course seront versés à différents projets sportifs de l’école et que ce sera les élèves de l’école Sauvé qui en bénéficieront ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque en remplacement de monsieur Mario Quesnel, daté du 29 mai 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2019-06-13.121

D’AUTORISER le club *Les Panthères* de l’école Sauvé à tenir une course autour de l’école Sauvé selon le parcours soumis ;

D’AUTORISER la fermeture des rues du parcours soumis ;

DE S’ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

D’AUTORISER le prêt de matériel de la Ville selon la disponibilité.

ADOPTÉE

9.2 Club de l’âge d’or – Autorisation à tenir un pique-nique, une épluchette de blé d’inde et demande de permis de réunion pour la consommation de boissons alcoolisées dans un lieu public

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club de l’âge d’or de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque en remplacement de monsieur Mario Quesnel, daté du 29 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que l’évènement est un pique-nique annuel et une épluchette de blé d’inde, réunissant tous les membres du club au parc Armitage, le jeudi 8 août 2019 et ce dès 10 h ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2019-06-13.122** D'AUTORISER le Club de l'âge d'or de Deux-Montagnes à tenir leur pique-nique et épluchette de maïs annuel le 8 août 2019, de 10h à 16h, au parc Armitage ou, en cas de pluie, à la salle de la Légion, et autoriser les responsables à se procurer un permis de réunion pour la consommation de boissons alcoolisées.

**ADOPTÉE**

**9.3 Comité Rocky Holt – Autorisation à tenir un tournoi de balle-molle au profit de la Fondation Sercan**

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité Rocky Holt ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque en remplacement de monsieur Mario Quesnel, daté du 29 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le tournoi de balle du Comité se tiendra les 9, 10 et 11 août aux parcs Central et Olympia ;

CONSIDÉRANT que le tournoi sera reporté au week-end suivant en cas de pluie, soit le 16, 17 et 18 août, aux mêmes parcs ;

CONSIDÉRANT que les profits seront versés à la Fondation Sercan ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2019-06-13.123** D'AUTORISER le Comité Comité Rocky Holt à tenir un tournoi de balle-molle aux parcs Central et Olympia les 9, 10 et 11 août 2019, ou les 16,17 et 18 août en cas de pluie, et de les autoriser à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Central et du parc Olympia.

D'ACCORDER pour cette activité la gratuité des terrains, au comité Rocky Holt.

**ADOPTÉE**

**9.4 Parade du Père Noël – Autorisation à tenir un barrage routier**

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de la parade du Père Noël pour la tenue d'un barrage routier ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque en remplacement de monsieur Mario Quesnel, daté du 28 mai 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2019-06-13.124

D'AUTORISER le Comité de la parade du Père-Noël à tenir un barrage routier afin de recueillir des fonds, le samedi 31 août 2019, de 10h à 14h, sur le chemin d'Oka, à l'intersection de la 9<sup>e</sup> avenue.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**9.5 Location d'une partie du parc Moir à WhatSUP cours de surf à pagaie S.E.N.C – Autorisation de signature.**

CONSIDÉRANT la demande de Madame Tousignant pour la location d'une partie du parc Moir ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque en remplacement de monsieur Mario Quesnel, daté du 28 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une entreprise locale qui souhaite promouvoir le sport nautique du surf à pagaie ;

CONSIDÉRANT que le parc Moir n'est pas utilisé par de quelconques activités durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire compte offrir dès cet été des cours de surf à pagaie à la piscine extérieure de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a signé la déclaration d'engagement pour de saines habitudes de vie ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2019-06-13.125

DE SIGNER avec Fany Tousignant (WhatSUP cours de surf à pagaie S.E.N.C.) un bail pour la location d'une partie du parc Moir pour la période du 15 juin au 30 septembre 2019, pour la somme de 150 \$/mois : le maire et le greffier sont autorisés à signer le bail, pour et au nom de la Ville ;

DE S'ASSURER du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**9.6 Athlète de performance de nage synchronisée – Versement d'aide financière**

---

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque en remplacement de monsieur Mario Quesnel, daté du 28 mai 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2019-06-13.126**

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Mali Viau, athlète de nage synchronisée, demeurant à Deux-Montagnes, pour sa participation aux compétitions provinciales à Drummondville en mai dernier ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**9.7 Légion royale canadienne – Autorisation à tenir un tournoi de balle-molle, à se procurer un permis d'alcool et à bénéficier de la gratuité des terrains**

---

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Légion royale canadienne ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque en remplacement de monsieur Mario Quesnel, daté du 6 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Légion royale canadienne en association avec le comité Rocky Holt ;

CONSIDÉRANT que le tournoi de balle se tiendra au parc Olympia le 6 juillet 2019, de 8 h à 23 h ;

CONSIDÉRANT que la Légion royale canadienne aimerait obtenir l'autorisation de vendre des boissons alcoolisées ;

CONSIDÉRANT que les fonds ramassés iront à la Légion royale canadienne ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

**2019-06-13.127**

D'AUTORISER la Légion royale canadienne à tenir un tournoi de balle-molle au parc Olympia le 6 juillet 2019, et de les autoriser à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées au parc Olympia pendant le tournoi.

D'ACCORDER pour cette activité la gratuité des terrains, à la Légion royale canadienne.

**ADOPTÉE**

**10. Incendies**

**10.1 Adjudication de contrat pour l'acquisition de 5 radios portatives pour le service de sécurité incendie (appel d'offres SI2019-001)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de radios portatives pour le service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue est la suivante ;

Fournisseurs	Montant
Motorola Solutions Canada Inc.	38 013,97 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Norbert Vendette, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 7 juin 2019 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2019-06-13.128

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition de 5 radios portatives à *Motorola Solutions Canada Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 38 013,97 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SI2019-001). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.725

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h20.  
7 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h02.

**12. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02 par le maire.

\_\_\_\_\_  
Denis Martin, maire

\_\_\_\_\_  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques